



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

transfert des cendres de Claude-Joseph Rouget de Lisle au Panthéon

Question écrite n° 51701

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le Premier ministre s'il envisage de présenter au Président de la République une proposition de décret présidentiel tendant au transfert au Panthéon des cendres de Claude-Joseph Rouget de Lisle, figure emblématique de l'histoire de France. Cette initiative, qui lui appartient, concrétiserait une proposition du Conseil de Paris (6 juillet 1915) demandant ce transfert, les cendres de l'illustre compositeur reposant toujours aux Invalides, dans l'indifférence générale.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le Premier ministre sur le transfert au Panthéon des cendres de Claude-Joseph Rouget de Lisle. M. le Premier ministre indique à l'honorable parlementaire qu'une décision de cette nature relève d'un décret de M. le Président de la République (non délibéré en conseil des ministres), contresigné par le Premier ministre et le ministre de la culture.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51701

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2000, page 5569

Réponse publiée le : 23 octobre 2000, page 6020